

## ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 36 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**POSTE :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 15  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Octobre 1872.

## Chronique Politique.

Le *Journal officiel* contient deux décrets relatifs aux traitements des fonctionnaires des lycées, qui divisent, dans ce but, en catégories, nos établissements publics d'enseignement secondaire, et apportent à la position des membres du corps enseignant quelques améliorations.

Le *Journal officiel* publie, en outre, une note relative aux baraquements des troupes allemandes dans les quatre derniers départements occupés.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« On signale la présence à Paris d'un grand nombre de députés, revenus de leurs départements. Ils auraient l'intention d'assister à la prochaine séance de la commission de permanence, qui paraît devoir être très-importante. Le gouvernement sera interpellé sur les événements de Nantes, les pérégrinations de M. Gambetta en Savoie et en Dauphiné, et sur les mesures prises pour mettre fin à l'agitation radicale qui ne fait qu'augmenter.

« Si les explications du gouvernement ne paraissent pas satisfaisantes, plusieurs députés ont l'intention de provoquer la convocation immédiate de l'Assemblée nationale. »

Le bruit se confirme que le gouvernement se propose d'envoyer une circulaire aux préfets, à l'occasion des prochaines élections, pour leur recommander : 1° de s'abstenir d'une manière absolue et de ne favoriser aucun candidat ; 2° de faire connaître la ligne politique du gouvernement telle qu'elle sera marquée par cette même circulaire.

L'ordre du jour des travaux de l'Assemblée n'est point encore réglé, mais tout donne à croire que le premier objet de ses délibérations sera le budget.

Quant à la loi militaire et à celle de l'enseignement primaire, cette dernière surtout, il est peu probable qu'elles arrivent à la discussion avant l'année prochaine.

On lit dans le *Times* :

« Le ministre de l'intérieur de Russie qui, dans une première visite à M. Thiers, lui avait donné l'assurance des sympathies de la Russie pour la France et l'avait félicité au nom de son gouvernement, à propos de la tranquillité dont jouissait la France, a, depuis les récents discours de M. Gambetta, rendu une seconde visite au Président de la République.

« Dans cette seconde entrevue, le ministre russe a retiré ses premières félicitations et exprimé au Président le grand mécontentement que l'on éprouvait en Russie à l'occasion de la récente attitude agressive du radicalisme français. M. Timachev aurait ajouté que la position des puissances qui sympathisent avec la France changerait assurément si la France devait redevenir un centre d'agitation européenne. »

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Une enquête est, assure-t-on, ouverte

au ministère de l'intérieur, pour constater dans quelles conditions certains maires ont participé aux ovations faites en province à M. Gambetta, pendant sa tournée oratoire. »

On mande de Berlin à la *Börsenhalle*, de Hambourg :

« Dans un rapport concernant les entretiens qu'il a eu la semaine dernière avec M. Thiers, le comte d'Arnim constate l'accueil bienveillant et presque cordial qui lui a été fait et se déclare très-satisfait de la situation financière de la France, telle qu'elle lui a été dépeinte par M. Thiers.

« Cette situation met hors de doute la ferme intention que la France a de payer sa dette, ainsi que sa solvabilité.

« Un milliard 250 millions ont été versés, depuis le 28 juillet, dans les caisses de l'État ; le ministère des finances s'efforce de tirer profit des sommes superflues pour le moment.

« Le comte d'Arnim, de son côté, a assuré, conformément à ses instructions, au Président de la République française, que non-seulement l'Allemagne, mais aussi tous les hommes d'État et financiers de l'Europe pousseraient les égards jusqu'à la dernière limite pour faciliter les opérations financières de la France et éviter toute crise.

On assure aujourd'hui que le premier résultat du discours de M. Gambetta a été de faire renoncer le gouvernement à toute proposition concernant le retour de l'Assemblée à Paris.

Le jeu impatient et violent de la démagogie aurait déterminé M. Thiers à renoncer définitivement à se faire l'interprète d'un désir qui, bien que vivement combattu par un grand nombre de députés, était partagé par beaucoup d'autres.

Plusieurs députés, en ce moment à Paris, et quelques membres de la commission de permanence sont venus apporter à l'Élysée des déclarations très-catégoriques à ce sujet.

L'autorité militaire n'aurait également pas été la dernière à faire ses efforts pour engager le gouvernement à renoncer à ses idées de retour dans la capitale.

Voilà ce que Paris doit aujourd'hui à M. Gambetta, dit le *Courrier de France*.

Puisque la politique intérieure ne nous offre rien, en ce moment, de particulièrement intéressant, nous profiterons de ce calme relatif pour jeter un rapide coup d'œil sur la politique étrangère.

L'Allemagne, que nous devons observer sans cesse et étudier sans repos, si nous voulons travailler au maintien de notre indépendance et à la reconstitution de l'unité française, est, en ce moment, en proie à une double agitation : religieuse et sociale.

Les divers cultes et tous les groupes dissidents paraissent inquiets et se recherchent à travers l'empire. Tandis que les protestants de la nouvelle école délibèrent à Osnabrück, les orthodoxes tiennent, à Halle, une réunion à laquelle sont convoqués des personnalités officielles ; les unionistes s'assemblent dans la Hesse rhénane ; les vieux catholiques, au sortir du congrès de Cologne, envoient le professeur Michaëlis faire de la propagande jusqu'en Angleterre ; enfin, les catholiques romains, ou ultramontains, dont les évêques viennent de se concerter à Fulda, se prépa-

rent à résister ouvertement aux sommations impériales.

L'agitation sociale n'est pas moins profonde de l'autre côté du Rhin. La *Gazette d'Augsbourg* nous apprend qu'à Berlin plus de trois cent mille personnes déménagent cette semaine à cause de la cherté croissante des loyers. Des familles dépourvues d'asile errent à travers les rues ; quelques-unes vont jusqu'à se déclarer résolues « à ne pas abandonner leur logement malgré la mise en demeure des propriétaires. »

D'autre part, le nombre des grèves augmente ainsi que les prétentions des grévistes, et les journaux allemands sont pleins de lamentations au sujet des « menées socialistes » qui viennent miner le nouvel édifice.

La politique extérieure de l'Allemagne présente un terrain plus ouvert au génie de M. de Bismarck et à la manifestation de son énergie, soutenue par un si grand nombre de baïonnettes.

Du reste, l'entente cordiale qui règne entre l'Autriche et l'Empire allemand sur un grand nombre de questions, telles que le maintien de la monarchie italienne, la vacance du Saint-Siège et la question d'Orient, facilite singulièrement la tâche des diplomates allemands.

La nomination de M. de Keudell, un des plus intimes confidents de M. de Bismarck, au poste de ministre plénipotentiaire de l'Allemagne à Constantinople, est généralement considérée comme le prélude d'une immixtion, de plus en plus active et prépondérante dans les affaires d'Orient, des hommes d'État de Vienne et de Berlin.

En même temps, la nomination de Khalil-Pacha, très-sympathique à Vienne, au ministère des affaires étrangères, est acceptée comme un témoignage significatif d'amitié de la part du sultan, auquel les deux empires alliés peuvent offrir aujourd'hui une protection évidemment plus efficace que celle de la France et de l'Angleterre.

Ce rapprochement entre les trois États dont nous venons de montrer les avances réciproques, est d'autant plus à observer que le réveil de cette éternelle question d'Orient est presque annoncé par un correspondant du *Times*.

On sait que 3,000 monténégrins ont envahi le territoire turc et massacré une vingtaine d'habitants. La Porte aurait, paraît-il, menacé d'une exécution militaire le gouvernement de Montenegro. Déjà les provinces slaves de la Turquie sont agitées et mécontentes. Le conflit qui s'élève provoquera-t-il un soulèvement général ? Dans ce cas, quelle serait l'attitude de la Russie et de l'Allemagne ? Le *Times* ne peut le prévoir.

On sait que l'attention de M. de Bismarck s'étend sur tous les États et que ce diplomate honore de ses conseils le nouveau royaume d'Italie. Nos anciens compagnons d'armes de Crimée et de Solférino reçoivent aujourd'hui les inspirations de l'état-major allemand.

Le roi d'Italie et son ministère ont bien des dangers intérieurs à éviter. La loi sur les congrégations religieuses est la plus grande difficulté du moment, les ministres voulant, d'une part, faire des concessions à l'opinion radicale et aux comités républicains qui s'organisent ouvertement en Lombardie comme en Toscane, et craignant, d'autre part, d'être complètement entraînés, s'ils cèdent au courant révolutionnaire.

Pendant ce temps, le penseur qui, co-

toyant la basilique de Saint-Pierre, pénètre dans les jardins qui l'entourent, oublie la révolution menaçante qu'une monarchie mal assise ne saura longtemps contenir. En face de lui, dans ce Vatican silencieux, il pourra voir un grand spectacle : Pie IX, captif et abandonné de tous, priant pour la paix du monde.

Beaucoup de journaux étrangers, et notamment les journaux anglais, publient aujourd'hui de longs articles, dans lesquels ils stigmatisent les procédés cruels du gouvernement allemand en Alsace-Lorraine, qui force tant de malheureux à quitter leur pays natal avec un avenir incertain devant les yeux.

Cependant, tout le monde sait, ou devrait savoir, que la Prusse n'en est pas, sous ce rapport, à son premier essai. En effet, ces procédés sont exactement les mêmes qu'elle a mis en pratique dans le Schleswig ; seulement, le Danemark et la presse danoise avaient une importance trop restreinte pour que l'affaire eût le retentissement qu'a eu celle qui concerne l'Alsace-Lorraine.

Les procédés des Allemands en Schleswig prouvent, du reste, que les vexations ne sont nullement terminées à l'égard des habitants de l'Alsace-Lorraine qui ont quitté le pays pour éviter le service militaire allemand. Aussitôt qu'un malheureux Danois du Schleswig, qui avait opté pour le Danemark, revenait quelques mois après faire une visite de quelques jours à ses parents et à ses amis, il était immédiatement arrêté par les gendarmes prussiens, mis en prison, et, après sa condamnation, expulsé du duché.

Nous appelons l'attention de tous les Alsaciens-Lorrains sur ces précédents, car nous sommes convaincus qu'ils vont se reproduire dans les provinces françaises annexées, et ni l'indignation de la presse étrangère, ni la répulsion éprouvée par tous les honnêtes gens n'arrêteront certainement les Prussiens dans cette voie d'oppression.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Cinq officiers d'infanterie de la garnison de Grenoble, oubliant la réserve que leur impose leur caractère de militaires, ont pris part à une manifestation politique qui a eu lieu récemment dans cette ville.

« Le rôle de l'armée à l'intérieur consiste à défendre la loi et à maintenir l'ordre, ce qui est exclusif de toute préoccupation politique ; il importe que tous ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme ne l'oublient jamais.

« Aussi, le ministre de la guerre a-t-il décidé, dès que la faute grave commise par ces cinq officiers a été connue, qu'ils changeraient immédiatement de régiment et qu'à leur arrivée dans leurs nouveaux corps, ils subiraient, chacun une punition de soixante jours d'arrêts.

« Il est utile d'ajouter, d'ailleurs, que le corps d'officiers de leur régiment a protesté, par l'intermédiaire des plus anciens officiers dans chaque grade, contre la conduite tenue par leurs cinq camarades dans la soirée du 26 septembre dernier. »

Le ministre de la guerre ne s'est pas contenté, paraît-il, de prendre à l'égard des cinq officiers qui ont assisté à la réunion politique de Grenoble la mesure sévère et juste dont le *Journal officiel* a informé hier le public. Ces mesures seront portées par un ordre du

jour à la connaissance de chacun des régiments de l'armée, avec les noms des officiers frappés de punitions. Nous ne pouvons qu'approuver sur tous les points la conduite ferme que le gouvernement a tenue dans cette circonstance.

Le Times publie la dépêche qui suit :

« Des voyageurs arrivant de Savoie déclarent que les assertions qui ont été publiées à propos de la cordiale réception qui aurait été faite à M. Gambetta sont empreintes d'exagération. Le chef de la gauche radicale est, au contraire, si peu satisfait de l'accueil qui lui a été fait qu'il est disposé à renoncer à continuer sa tournée dans les départements. »

D'un autre côté, nous lisons dans le Soir :

« Une dépêche télégraphique nous annonce l'arrivée de M. Gambetta à Vevey, où il compte séjourner quelque temps. M. Gambetta est très-souffrant et semble renoncer pour le moment à continuer ses pérégrinations oratoires. »

## Informations diverses.

Il est question d'interdire la publication d'un nouveau volume des *Fascicules des Tuileries*, que le parti radical se proposerait de publier dans une intention malveillante pour M. le Président de la République.

Nous croyons que ce volume doit renfermer une correspondance de M. de Maupas, datée de 1857, et dans laquelle il est demandé à l'empereur d'offrir un portefeuille à M. Thiers.

Le conflit de Bourges perd de sa première gravité. On paraît avoir acquis, en haut lieu, la preuve irréfutable d'une intrigue nouée par les gambettistes. Le général Ducrot déplaît aux démocrates du Cher, et cette antipathie est fondée sur des raisons qui se comprennent.

On nous assure qu'à ce propos un groupe de radicaux a tout simplement proposé au gouvernement de remplacer le général Ducrot par le colonel Denfert, à qui on donnerait des étoiles.

Voilà comment on fait les généraux dans le parti radical.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, malgré les démentis qui peuvent être donnés, de la complète réorganisation du *Journal officiel*, qui va devenir, sous un nouveau directeur, ce qu'il était sous M. Dalloz.

On dément de Dresde le bruit d'après lequel l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche auraient l'intention de se rendre à Dresde à l'époque du 50<sup>e</sup> anniversaire du mariage du roi de Saxe.

Une dépêche de Berlin porte : Le gouvernement impérial allemand, après avoir terminé les travaux relatifs à l'option, publiera un aperçu exact de ceux qui ont réellement émigré de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire de ceux qui ont définitivement fait choix de la nationalité française.

En ce moment, l'Internationale s'agit plus que jamais en Allemagne et fait naître sous ses pas les grèves de tous les corps de métier.

A Breslau, — d'après une correspondance officielle, — les tailleurs, les cordonniers, les meuniers, les chapeliers et les ouvriers des wagons de chemins de fer refusent de travailler, malgré l'augmentation du salaire qui leur a été concédée.

A Berlin, ce sont les menuisiers et les tailleurs de pierres, en général tout ce qui tient au bâtiment.

A Dantzig, les charpentiers de marine ; à Hambourg, les matelots ; les selliers et les vitriers à Leipzig.

Le gouvernement allemand commence à s'inquiéter de la profusion de ces grèves qui prennent leur source dans une très-grande hostilité née naturellement de la propagande internationaliste.

Avec leur prévoyance bien connue, les Allemands se préoccupent déjà beaucoup de l'état de l'armée française. Les perfectionnements apportés à son armement, la constitution même de cette armée, servent en ce moment de texte à de nombreux articles dans les journaux d'outre-Rhin. Un journal de Berlin, entr'autres, la *Semaine militaire*, organe officiel du ministre de la guerre, s'exprime à ce sujet de la manière suivante :

« Il est certain que l'armée française pourra être augmentée par les hommes des dépôts, de façon que la France, après une activité de deux ans appliquée au développement de la loi actuelle, pourra mettre sur pied une armée de campagne d'au moins un million de combattants, pendant que l'armée territoriale suffira pour occuper et défendre les forteresses. Tout ce qui concerne l'organisation militaire en France a donc pour nous un grand intérêt, et c'est notre devoir d'être aujourd'hui le mieux renseignés qu'il sera possible sur tout ce qui concerne les forces militaires de la France. Nous ne voulons pas exagérer leur importance, mais il est bon que l'armée allemande connaisse le danger. Il faut qu'elle travaille sans bruit et sérieusement à son perfectionnement. »

Ce sont là, il faut l'avouer, des aveux un peu naïfs. Néanmoins, ils ne doivent pas échapper à notre attention, et puisque les Allemands se montrent si vigilants, faisons de même pour n'être plus surpris par la rapidité des événements.

La *Gazette de Magdebourg* annonce que le gouvernement allemand commencera au 1<sup>er</sup> janvier prochain le remboursement de son emprunt de guerre, parce que l'Allemagne se trouve complètement indemnisée de ses frais de guerre par le paiement des derniers 500 millions de la France.

La conclusion en serait donc :

1<sup>o</sup> Que l'Allemagne a réellement dépensé 2 milliards 500 millions (sans compter les pensions) ;

2<sup>o</sup> Qu'elle s'attend à un prochain paiement de notre part.

L'Allemagne prend toujours ses précautions.

Le *Journal officiel* fera connaître incessamment la composition du conseil supérieur de la guerre. On cite comme devant en faire partie les maréchaux Mac-Mahon, Canrobert, Baraguet-d'Hilliers, le duc d'Aumale, etc.

La commission des grâces s'est réunie hier. Elle a eu à statuer sur plus de 150 dossiers.

Le comte de Paris est arrivé hier à Bordeaux, et il a été reçu par un ancien pair de France, qui donnerait, disait-on, une soirée en son honneur. Beaucoup de demandes d'invitation auraient été faites. On ajoute que cette soirée n'aurait aucun caractère politique.

La circulation a été interrompue sur la ligne du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy avant-hier soir, deux éboulements ayant eu lieu à la suite d'un violent orage, près de Lavade.

La machine a déraillé ; il n'y a pas eu d'accident de personnes. La circulation est rétablie depuis hier.

Si nos renseignements sont exacts, dit le *Temps*, M. Thiers aurait manifesté le désir de voir reconstruire les Tuileries ; l'Assemblée nationale serait saisie, lors de sa prochaine session, de la demande du crédit nécessaire aux travaux ; la réédification du palais se ferait suivant les dispositions des plans dressés sous l'Empire pour la restauration des différents bâtiments en mauvais état, plan d'après lequel le pavillon de Flore venait d'être achevé, lorsque sont survenus les événements de 1870-71.

## Instruction publique.

### CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

(SUITE.)

#### 10<sup>e</sup> Récitation des leçons.

Les principaux exercices en usage dans les classes de langues anciennes sont les suivants :

La récitation des leçons ;

Les devoirs écrits : thèmes, versions, vers latins, narrations, discours et dissertations ;

L'explication des auteurs et la traduction à haute voix.

Les leçons apprises par cœur sont de deux sortes : ou l'on apprend des règles, ou l'on apprend des modèles.

Je voudrais que l'on cessât presque complètement de faire apprendre des règles par cœur. Les règles sont surtout une manière d'explications. L'inappréciable avantage de l'étude comparée des langues, même la plus élémentaire, c'est que l'enseignement méthodique qu'on en fait peut s'adresser de bonne heure à l'esprit. Il faut faire la guerre aux procédés mnémoniques qui, sous prétexte de ménager des intelligences trop faibles, les fatiguent autrement, sans grand résultat, et font, par avance, obstacle à l'emploi des procédés rationnels.

Obliger les élèves, en dehors des déclinaisons et des conjugaisons, à réciter par cœur le texte d'une grammaire, même quand elle est bonne, c'est une pratique dont on peut contester l'avantage ; que faut-il dire, s'il s'agit de ces grammaires dont l'usage se perpétue, malgré tant de défauts et d'erreurs ? Tout l'enseignement en souffre. Ce sont les systèmes qui ont produit certains livres ; il ne faut pas que ces livres fassent maintenant durer ces systèmes. La plupart de ces grammaires datent du temps où les maîtres eux-mêmes ne connaissaient qu'une seule langue. Elles ne donnent la raison de rien, parce que les termes de comparaison leur font défaut, et qu'elles restent nécessairement dans le particulier. Au lieu de ces règles étranges, qui semblent ne s'appuyer que sur le caprice, empruntons à l'étude savante et à la comparaison des langues quelques faits positifs et quelques lois absolues.

L'essai qu'on fit, il y a vingt ans, d'un enseignement de ce genre, était prématuré ; il ne l'est plus. La clarté et la simplicité ne perdront rien à l'étude de la grammaire ainsi renouvelée. Il n'y a de clair que ce qui est logique, et qui voudrait soutenir que ce n'est pas au nom de la logique et de la raison qu'il est bon d'instruire même les plus jeunes esprits ? Les procédés empiriques ne font que jeter le vague et l'obscurité où nous voulons faire pénétrer l'ordre et la lumière, et la vérité est encore ce qu'on a imaginé de plus simple.

Quant aux modèles de style destinés à la récitation, ils continueront à être choisis parmi les chefs-d'œuvre des diverses langues. On ne doit confier à la mémoire des enfants que des œuvres parfaites dans la forme, d'une moralité irréprochable, et faites pour inspirer de grands sentiments. Comme il est nécessaire qu'ils comprennent les morceaux qu'on leur a fait apprendre, qu'ils sachent quel en est l'auteur et à quel ouvrage ils sont empruntés, je crois qu'il y aura tout avantage à se renfermer pour le choix des leçons dans les auteurs expliqués en classe ; mais je ne prescrais rien à cet égard, je me borne à exprimer mon avis.

#### 11<sup>e</sup> Le thème.

On reproche quelquefois à l'Université d'abuser des récitation. Je crois, en effet, qu'il faut donner très-peu de leçons et exiger qu'elles soient bien sues. Le reproche pourrait être plus juste s'il s'agissait de la multiplicité des devoirs écrits. Le papier tient une grande place dans nos écoles, comme ailleurs. Dictées, devoirs et corrigés, préparations écrites, rédactions, etc., c'est là de quoi remplir une partie des classes, et la presque totalité des études. J'ai donné des ordres pour empêcher cet abus ; on doit gagner, de ce côté, beaucoup de temps. Le travail matériel peut être un frein ; il peut servir, d'une façon grossière, à assurer le maintien de la discipline ; il n'est pas un instrument suffisant de culture et de progrès. Les mauvais élèves font toujours les devoirs écrits sans réclamer, parce qu'ils les font vite et mal. Les bons élèves seuls en sont écrasés. Je sais qu'il est difficile de déterminer la part de la réflexion, de réglementer

l'activité de l'esprit et d'en contrôler l'usage ; et cependant je voudrais que l'intelligence de l'écolier pût se mouvoir, comme son corps, un peu plus à l'aise ; qu'elle eût aussi ses excursions et ses promenades ; que le livre prit un peu plus souvent la place de la plume, et que la recherche personnelle succédât aux pratiques routinières du dictionnaire latin ou grec.

Voilà longtemps, monsieur le proviseur, que l'on blâme l'Université de faire au thème latin une place exagérée. Rollin en combattait déjà l'abus, et, pour remonter encore plus haut, Port-Royal en parlait sévèrement. Pour le rendre si prépondérant dans les basses classes, on allègue la nécessité d'enseigner par le thème latin la grammaire latine ; pour le conserver au-delà on allègue la narration latine et le discours latin.

J'incline à croire que le thème est surtout un exercice approprié à l'étude des langues vivantes, puisqu'on doit seules les parler et les écrire.

Pour le latin et le grec, les plus compétents déclarent qu'après les exercices élémentaires, c'est au moyen des textes que la grammaire et la syntaxe sont le plus efficacement enseignées. Les bonnes grammaires doivent avoir pour objets les versions et non les thèmes, c'est-à-dire les difficultés du latin véritable, et non celles qu'on imagine dans un français douteux pour appliquer une règle contestée.

Le thème n'étant guère qu'un moyen d'étudier les règles et de s'accoutumer aux tournures, on pourrait, avec plus d'avantage, en emprunter les textes au latin même : le corrigé serait une page d'un auteur classique. Mais exercer pendant plusieurs années les élèves à traduire des morceaux d'écrivains français, et attacher d'autant plus de prix au résultat que le morceau sera plus difficile, plus éloigné, par la pensée et par la forme, du tour d'esprit des anciens, c'est là un travail plus curieux qu'utile.

Ces devoirs, où s'applique heureusement l'intelligence des meilleurs écoliers (et à quoi ne s'appliquerait-elle pas, quand elle est stimulée ?) ces corrigés où triomphe le talent de certains maîtres, offrent plus d'un inconvénient. Ecrire en latin, dans ces conditions, c'est presque toujours s'habituer à un latin de qualité inférieure, qui fait illusion aux élèves, et auquel les maîtres se résignent à tort.

Ce n'est pas la suppression absolue du thème que je demande ; mais il est urgent d'en faire beaucoup moins, et de les faire dans d'autres conditions, puisqu'on les fera dans un autre but.

#### 12<sup>e</sup> Le vers latin.

L'exercice continu du vers latin semble définitivement condamné. Il ne se justifie guère plus que le vers grec, qui n'a jamais été cultivé en France. C'est, je le reconnais avec les maîtres, un travail ingénieux, quand on y réussit ; il plaît à quelques écoliers d'élite ; il plaît aux professeurs par une certaine variété des sujets, et l'agrément qu'on éprouve à surprendre chez les élèves l'éveil du goût et de l'imagination. Mais ce genre d'exercice prend beaucoup de temps aux bons élèves ; il est stérile pour les autres. Le profit qu'on en tire n'est pas proportionné à la peine qu'on se donne : on fait des vers latins durant quatre ans à peu près, et presque chaque semaine.

Si l'on peut obtenir par d'autres moyens les mêmes résultats, la cause est jugée. La pratique du vers latin doit se réduire à quelques solides exercices par la partie la moins contestable de la métrique et de la prosodie anciennes, et à l'analyse du mécanisme des vers dans ses rapports avec les lois de l'harmonie poétique. Quant à inventer, imaginer, choisir les mots, disposer les ornements du style et faire œuvre de littérateur, ne le peut-on dans la langue maternelle ? Ces pastiches de poésie latine, médiocres pour la plupart, n'ont guère cessé d'être un tour de l'esprit où le succès est sa propre fin. Un de mes prédécesseurs avait rendu l'exercice des vers latins facultatif. Cette mesure était excellente, mais incomplète ; elle n'a produit aucun résultat. Il devient nécessaire de prendre un parti, et je le prends en supprimant la composition et les prix de vers latins.

#### 13<sup>e</sup> La version.

Les versions dictées prennent du temps, et les textes en sont souvent incorrects, surtout en grec. Cependant elles sont un exercice de style excellent : elle permettent de

de varier les auteurs, de faire connaître par des extraits les ouvrages de second ordre; elle sert à enseigner la précision et l'élégance; elles donnent le sentiment délicat des nuances qui, autrement, échapperaient. Leur inconvénient est de ne s'attacher à rien dans l'esprit de l'élève, ni à un auteur, ni à une époque, ni même quelquefois à un sujet: de ne pas faire un tout, de n'avoir pas un intérêt propre; de ressembler trop souvent à des énigmes, car le latinisme le plus exercé a besoin, pour comprendre une page, de connaître ce qui la précède et ce qui la suit. Elles rendent les bons écoliers plus lents à comprendre, à force de scrupules.

On peut donc diminuer le nombre des versions dictées, et y substituer quelquefois, pour la traduction écrite, quelques-uns des plus beaux passages déjà expliqués en classe et dont la traduction verbale aurait été trop rapide. Je ne doute point qu'une pratique prolongée des explications latines ne mette plus de latin véritable dans la mémoire de nos élèves que les thèmes et les vers dont on a abusé: je ne crois même pas que les narrations latines et les discours latins s'en puissent trouver plus mal. En tous cas, nous en pourrions juger, et nous verrons si nous retrouvons au baccalauréat, après l'application de cette méthode, ces discours si pauvres ou plutôt ces thèmes déguisés, dont la platitude et l'incorrection nous sont dénoncées dans tous les rapports de nos Facultés des lettres.

#### AFFAIRE BAZAINE.

Le Rappel donne sur l'instruction de l'affaire Bazaine des renseignements dont nous lui laissons la responsabilité:

Tous les témoins importants ont été entendus; le général Bourbaki a été le dernier. Le nombre des dépositions recueillies par le général instructeur est considérable. Ces dépositions émanent soit des généraux placés sous les ordres du maréchal, soit d'habitants de la Lorraine qui ont été témoins ou acteurs dans les événements qui ont abouti à la capitulation, soit enfin des membres du gouvernement impérial ou du gouvernement de la Défense nationale que leurs fonctions ont mis en rapport avec l'ex-commandant en chef de l'armée du Rhin.

A toutes ces dispositions soigneusement recueillies par l'instruction, le général Rivière a joint celles qui font partie de l'enquête du 4 septembre, et dont l'Assemblée lui a permis de prendre connaissance.

Enfin les divers ouvrages publiés par les officiers ou généraux qui ont fait partie de l'armée du Rhin, ainsi que le livre du maréchal Bazaine lui-même, ont été mis à profit par la justice militaire dans l'accomplissement de sa tâche.

Le maréchal Bazaine est sous le coup d'une double inculpation: celle d'avoir capitulé sans nécessité, celle d'avoir trahi. Il a donc fallu examiner tous les documents, étudier tous les faits à ce double point de vue. Il paraît que, sur le premier point, la culpabilité du maréchal Bazaine serait établie d'une manière irréfutable.

L'instruction judiciaire serait arrivée au même résultat que la commission d'enquête présidée par le maréchal Baraguey d'Hilliers.

Le maréchal Bazaine serait convaincu d'avoir capitulé alors qu'il pouvait agir autrement; il se trouverait par suite dans l'un des cas formels prévus par le code de justice militaire.

L'instruction s'occupe actuellement du chef de trahison.

Un ami de la famille Bazaine assurait, dernièrement, que le maréchal était bien sérieusement malade. Le moral paraît grandement affecté et s'affaiblit chaque jour.

#### LES ÉCOLES MILITAIRES.

Voici à combien reviendra, en 1873, l'enseignement des diverses Ecoles militaires:

##### École polytechnique.

L'École polytechnique a un personnel d'enseignement coûtant 246,000 fr.; celui de l'administration coûte 95,140 fr.

Les dépenses de l'École s'élèvent en totalité à 998,207 fr., dont 558,140 fr. consi-

dérés comme frais généraux, 366,000 fr. applicables directement aux élèves, et 74,067 fr., solde d'activité de 24 officiers et sous-officiers attachés à l'École.

Les frais de nourriture des élèves montent à 260,000 fr.; ceux d'entretien à 13,000 fr.; ceux de blanchissage à 10,000 fr.

Les élèves à entretenir, en 1873, seront au nombre de 426. Le produit des pensions est évalué à 205,000 fr. Il restera donc à la charge de l'État 792,207 fr., soit 1,862 fr. par élève.

##### École de Saint-Cyr.

L'École de Saint-Cyr dépense en totalité 4 millions 407,000 fr.: les frais généraux sont évalués à 762,026 fr.; les frais applicables aux élèves à 627,974 fr.; la solde d'activité du général commandant l'École est fixée à 17,900 fr.

La nourriture des élèves coûte 240,000 fr.; leur blanchissage monte à 8,000 fr.

Le nombre des élèves à entretenir sera de 600. Le produit des pensions est évalué à 472,500 fr. L'État supporte donc une dépense de 4 millions 35,400 fr., soit 1,725 fr. par élève.

##### Prytanée de La Flèche.

Le Prytanée ou Collège de La Flèche aura à entretenir 430 élèves; les dépenses atteindront 564,223 fr., dont 228,001 fr. applicables aux élèves. Leur nourriture coûtera 134,500 fr., leur blanchissage 4,500 fr.

Le produit des pensions étant de 68,200 fr., l'État a à sa charge 493,924 fr., soit 1,447 fr. par élève.

##### École de cavalerie de Saumur.

L'École de cavalerie de Saumur coûtera en tout 235,000 fr.; on y entretiendra 40 lieutenants-instructeurs, 63 sous-lieutenants-instructeurs, 50 sous-officiers élèves, 65 brigadiers, 50 cavaliers-élèves, 50 élèves maréchaux-ferrants, 20 vétérinaires stagiaires, 12 officiers de gendarmerie.

On parle d'une réorganisation de l'École de cavalerie, dont l'effectif serait porté de 600 à 1,200 élèves, et les chevaux de 800 à 1,400. Les élèves seraient astreints à suivre un cours d'art militaire.

##### École d'application d'état-major.

La dépense totale de l'École d'application d'état-major sera de 468,186 fr. Le nombre des élèves est de 55. Le personnel militaire compte 1 adjudant, 41 maréchaux-deslogis et sous-officiers ou cavaliers de manège; le personnel civil est de 5 professeurs, 1 trésorier, 6 autres agents. Enfin, 19 officiers sont attachés à l'École.

##### École d'application d'artillerie et du génie.

L'École d'application d'artillerie et du génie coûtera au total 658,320 fr. Le nombre des élèves entretenus sera de 155.

Les frais généraux de l'École sont de 100,000 fr.; le reste représente la solde de 33 officiers attachés et de 155 élèves sous-lieutenants.

##### École d'application de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires.

L'École d'application de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, à Paris, coûtera 32,772 fr., dont 10,145 fr. pour le personnel civil; les appointements du personnel militaire, composé des professeurs, directeurs, conservateurs, sont payés sur les fonds de la solde. Le nombre des élèves sera de 76.

##### École du service de santé militaire.

L'École du service de santé militaire comptera 400 élèves; la dépense totale sera de 711,528 fr., dont 192,310 fr. pour la nourriture des élèves, dont les pensions ne rembourseront à l'État que 120,000 fr. La dépense moyenne par élève est donc de 1,478 fr. Le personnel militaire est payé sur les fonds de la solde.

##### École navale de Brest.

Les dépenses de l'École navale de Brest sont de 137,000 fr., dépense calculée pour 85 élèves; les pensions fourniront 84,800 fr.; l'État supportera donc une dépense de 92,200 fr., soit 1,084 fr. par élève.

Les neuf Ecoles coûteront donc à l'État 5 millions 210,136 fr., dont il faut déduire 947,000 fr. pour les pensions payées par les élèves; reste donc 4,262,236 fr. dépensés pour l'instruction militaire.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le commandement en chef du 9<sup>e</sup> corps d'armée, confié à M. le général Chanzy, s'étendra sur treize départements et autant de subdivisions territoriales relevant des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> divisions militaires, ayant pour sièges Rennes, Nantes et Tours, commandées par les généraux Lallemand, de Sonis et Fauvart-Bastoul.

Les treize départements sont: Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne, Indre-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher et Vienne.

Le commandement de Tours est en même temps celui de tout l'Ouest de la France.

Voici une nouvelle qui sera accueillie avec satisfaction par tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'instruction publique en France. M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, met dans ce moment la dernière main à un rapport qui doit conclure, nous assure-t-on, à une augmentation des instituteurs primaires.

Un vol d'une centaine de francs environ a été commis, dimanche matin, dans les bureaux du *Courrier de Saumur*.

Le voleur, profitant de l'absence de tout personnel, n'eut qu'à ouvrir la caisse, dont on avait oublié de retirer la clef quelques instants avant la perpétration du vol.

M. le commissaire de police, informé sur le-champ, s'est transporté dans les bureaux de ce journal, et a commencé une enquête.

Nous extrayons de la *Sarthe*, journal du Mans, les lignes suivantes relatives à un incendie qui a éclaté lundi dans cette ville:

Vers quatre heures, les clairons et les tambours des pompiers parcouraient la ville en semant l'alarme et apprenaient aux habitants réveillés en sursaut qu'un incendie venait d'éclater.

C'est au milieu du groupe d'ateliers, de hangars, de chantiers qui occupent l'un des angles formés par la rue Beauverger et la rue du Quartier-de-Cavalerie, qu'était situé le foyer.

Les ateliers de M. Sequart, constructeur de machines agricoles et les magasins de bois, grandement approvisionnés, de M. Cosme, menuisier, offraient au fléau un aliment considérable.

Vers 5 heures environ, l'incendie était maîtrisé et il n'y avait plus à craindre de le voir étendre ses ravages sur l'ilôt de maisons compris entre les deux rues. A six heures, on pouvait considérer le feu comme éteint.

Les dégâts sont considérables. Dans l'atelier de M. Cosme se trouvaient quarante-six établis avec leur jeu d'outils; dix seulement ont pu être sauvés.

M. le commissaire central a ouvert une enquête pour découvrir les causes de cet incendie; jusqu'à présent on n'a rien découvert encore.

## Dernières Nouvelles.

On parlait hier, dans un salon officiel, et cette fois plus vraisemblablement que par le passé, de projets de modifications ministérielles. Elles auraient lieu, disait un haut personnage de retour du département de la Meuse, suivant le sens conservateur; l'administration départementale s'en ressentirait aussitôt. Cela est-il possible?

Des nouvelles officielles parvenues hier à Paris, sur les élections prochaines, dans les départements, font connaître dès maintenant que le parti radical se discipline et prend partout des mesures pour assurer le succès de ses candidats.

Tandis que la bourgeoisie, le commerçant, le parti conservateur enfin reste dans l'inaction, s'efface, se dissimule au moment de la lutte électorale, les radicaux agissent plus vigoureusement que jamais et paraissent encouragés surtout par le dernier discours de M. Gambetta qui leur a donné l'espoir d'un prochain succès.

Dans les Vosges, dans le Calvados, dans le Morbihan les comités radicaux se forment et les commis-voyageurs politiques arrivés

avec le mot d'ordre n'épargnent ni les promesses ni les menaces.

Les amis de Rochefort ont reçu de mauvaises nouvelles de la santé du prisonnier.

Il paraît que ses mains sont prises d'un tel tremblement nerveux qu'il lui est impossible de tenir une plume, et que voici près de quinze jours qu'il ne peut plus écrire.

D'assez importants changements vont avoir lieu dans le personnel de la légation d'Allemagne.

Toutefois ces modifications ne s'effectueront qu'après que M. d'Arnim aura fait le voyage en Allemagne dont il est question depuis quelques jours.

Pour les articles non signés: P. GODER.

## ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

### H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.

42, rue d'Alsace, à Angers.

44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10<sup>e</sup>, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

## BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les intérêts financiers et industriels de France,

Paris, 346, rue St-Honoré.

### SUCCESSALES:

Angers, rue d'Alsace, 42.

Saumur, rue du Temple, 44.

### Extrait des Statuts

La société a pour objet toutes opérations de banque et reports.

A employer en reports au moins la moitié du capital réalisé, sans y comprendre les capitaux qui seront versés dans les caisses de la société, pour un temps déterminé et spécialement dans ce but.

A recevoir toutes espèces de valeurs cotées au parquet des agents de change, ou seulement en banque, et que leurs propriétaires déposeraient pour les besoins des reports.

A exécuter, pour le compte de tiers, tous ordres d'achat ou de vente, moyennant couverture préalable ou d'une représentation suffisante, soit en espèces, soit en valeurs négociables.

A encaisser tous effets, mandats à vue, chèques, délégations, warrants, arrrages de rentes ou pensions, parts d'intérêts, coupons payables en France ou à l'étranger, moyennant commission et sans pouvoir jamais faire aucun paiement à découvert.

A soumissionner tous emprunts de départements, de villes, de communes, de sociétés financières, industrielles ou commerciales.

A céder ou négocier les susdits emprunts à faire.

A faire pour le compte des départements, villes, communes, ou sociétés susdites le service de banque, de paiement des coupons ou de remboursement des titres.

A recevoir en comptes-courants, à échéances fixes, tous les fonds qui seront versés à un taux déterminé périodiquement par le conseil.

A constituer et à servir des rentes viagères sur versements en espèces ou en valeurs négociables ou sur abandon de propriétés foncières.

A céder à d'autres sociétés le service des dites rentes viagères.

A soumissionner toutes concessions de chemins de fer, d'usines, de mines de carrières, de gaz, d'eaux, ou de toutes autres entreprises industrielles privées ou publiques en France.

A exploiter directement ou à céder les concessions desdites entreprises.

La durée de la Société est de quinze ans.

Le siège de la société est à Paris, 346, rue Saint-Honoré. Elle établit des succursales et nomme des agents partout où elle en reconnaît l'opportunité.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésicière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gas-

trites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. F. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61.224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 5 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 20	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . . 75	Foin (h. bar.) 780	45	—
Orges . . . . . 65	Luzerne — 780	37	—
Avoine h. bar. 50	Paille — 780	32	—
Fèves . . . . . 75	Amandes . . . . . 50	—	—
Pois blancs . . . . . 80	— cassées 50	—	—
— rouges. 80	Cire jaune. 50	—	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . . 65	(52 k. 500) — à —	—	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . . à —	—	—
— chenevis 50	Demi-couleur . . . . . à —	—	—
— de lin. 50	Brun . . . . . à —	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 <sup>re</sup> id.	46 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 40
Saint-Léger et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	38 à 43
Id.	2 <sup>e</sup> id.	34 à 35
La Vienne, 1871.	2 <sup>e</sup> id.	30 à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Champigny, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Varrains, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Varrains, 1871.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Bourguell, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90
Restigné 1871.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Chinon, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	53 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	452 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	497 50	»	»
5 % Emprunt . . . . .	83 80	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	940	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	86 90	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	403 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	537 05	3 75	»	Orléans . . . . .	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	5	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	850	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	276	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	440	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	588 75	»	»	Est . . . . .	276	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	280	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	965	»	»	Nord . . . . .	290	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	870	»	10 75	Ouest . . . . .	273	»	»
— libéré . . . . .	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	505	»	»	Midi . . . . .	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4185	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	625	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée . . . . .	258	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 09 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 28 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

Sur saisie immobilière.

D'UNE MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, Appartenant à Julien Gaugain.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil séant à Saumur, à l'audience du samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Une maison, située aux bourg et commune de Saint-Cyr-en-Bourg, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, comprenant une chambre basse, une chambre haute, toutes deux à feu, grenier au-dessus, caves et pressoir, courdoire et cour commune avec Jean Epoudry et François Mollay, petite cour au midi de la maison, renfermée de murs et non commune, escalier extérieur, en pierres, conduisant au premier étage, une place à fumier du côté du levant, joignant, savoir : la place à fumier, Jean Epoudry, et au nord François Mollay, la cour renfermée; au midi la veuve Picard et au couchant Jean Epoudry, la maison au nord, la cour commune, au midi la cour renfermée et au couchant François Mollay; puits commun avec Jean Epoudry et François Mollay.

Mise à prix, trois cents francs, ci . . . . . 300 fr.

La maison est occupée par Jacques Plantin et Dutertre, forgeron.

Elle a été saisie sur Julien Gaugain, maréchal-ferrant, demeurant ci-devant à Saint-Cyr-en-Bourg et maintenant à Fontevault, qui en est détenteur, comme acquéreur de Pierre Sapineau ou Sapinault, carrier, et de Augustine Poulet, sa femme, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg;

A la requête de François Brisson, tonnelier, et Anne Blanchet, sa femme, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Suivant procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du trois juillet mil huit cent soixante-douze, enregistré le huit du même mois, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux dudit mois de juillet, volume 24, numéro 44; dénoncé au saisi par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du huit juillet dernier, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux juillet, même mois, volume 24, numéro 45.

Il est déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de Saumur, devant lequel la saisie est portée.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le premier octobre mil huit cent soixante-douze.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le huit octobre mil huit cent soixante-douze. Reçu un franc quatre-vingts centimes.

(485) Signé: ROBERT.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

Aux enchères publiques, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Vihiers, de Nueil-sous-Passavant et de Concourson.

L'adjudication aura lieu le dimanche 27 octobre 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 28 septembre 1872, enregistré;

Et à la requête de: 1<sup>re</sup> M<sup>me</sup> Louise-Aimée Gueffier, veuve de M. François Beauchêne, en son vivant cultivateur, demeurant à Vaillé-Rochereau, commune de Nueil-sous-Passavant;

2<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Louise Geneviève Beauchêne, épouse d'ancien autorisé de M. Charles Chesneau, forgeron, et celui-ci pour assister et autoriser ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Vaillé-Rochereau, commune de Nueil-sous-Passavant; ladite dame héritière, sous bénéfice d'inventaire seulement, du sieur François Beauchêne, son père;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour eux;

En présence de M<sup>me</sup> Virginie Beauchêne, épouse du sieur Antoine Meslé, forgeron, demeurant à Vihiers, et celui-ci pour assister et autoriser ladite dame son épouse, héritière, sous bénéfice d'inventaire seulement, du sieur François Beauchêne, son père;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau; Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, le dimanche 27 octobre 1872, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil-sous-Passavant.

DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située ville et commune de Vihiers, rue de Cholet, composée de deux chambres hautes, deux chambres basses, une cave, une écurie, une boutique de forgeron, une petite cour et autres servitudes et dépendances; joignant au nord ladite rue de Cholet ou route nationale de Saumur aux Sables-d'Orlonnes, vers sud-ouest le chemin de l'ancien district, vers levant M. Lambert et le jardin de la maison d'école.

Mise à prix . . . . . 3.000 »

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en luzerne, nommé le Champ-Greffier, situé commune de Nueil-sous-Passavant, contenant environ quarante-deux ares, joignant au levant le chemin de Vaillé au Bois-du-Four, au midi le chemin de Nueil aux Bois-Aillames, au nord Richard et Chauvrau, au couchant Baroge.

Mise à prix . . . . . 1.500 »

3<sup>e</sup> Lot.

Un autre morceau de terre, nommé le Digne-Chien, situé même commune de Nueil-sous-Passavant, contenant deux ares; joignant au levant et au nord M. Dutres-Laubert, au couchant les enfants Richard-Nomballais, au midi Mme Lambert.

Mise à prix . . . . . 50 »

4<sup>e</sup> Lot.

Au canton des Noëls, commune de Concourson, environ douze ares de vigne; joignant Boulard, Bazille et Ferchault.

Mise à prix . . . . . 500 »

Total des mises à prix . . . . . 4.850 »

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué co-licitant.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 6 octobre 1872.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 1872, f<sup>o</sup> . . . . . c<sup>o</sup> . . . . . Reçu un franc quatre-vingts centimes, décime compris. (486) Signé: ROBERT.

Etudes de M<sup>e</sup> CLOUARD et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

BELLE PROPRIÉTÉ

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à un kilomètre de Saumur.

Maison de maître, maison de fermier, très-beau jardin, bois, pavillon, étang de dix ares ne tarissant jamais, vignes, terres labourables, pâtures et landes: le tout en un ensemble, d'une contenance de treize hectares quarante-sept ares.

S'adresser, pour traiter, à M. FRANÇOIS PERCHER, rue Neuve Beurepaire, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD et LE BLAYE, notaires. (487)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus.

S'adresser à M<sup>me</sup> GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs — Paris, Province, Etranger.

GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Bonne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour le seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bords deaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (335)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.